

COMPTE RENDU D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE - EXERCICE 2016 tenue le 21 FEVRIER 2017 au Centre Maurice Ravel à Paris (12^{ème})

En préambule à l'ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO), M. Jean-Pierre CHAULET, président en exercice, en rappelle son déroulement.

ORDRE DU JOUR

Pour la Compagnie d'Ile de France - CCE-IDF

- Approbation du projet de compte-rendu de l'AG du 17 février 2016
- Rapports moral et financier
- Budget 2017 et cotisation de la CCE-IDF pour l'année 2018
- Elections des membres au Conseil d'Administration

- Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2017

Pour la Compagnie Nationale - CNCE

- Rapports moral et financier de la C.N.C.E.
- Orientations éventuelles du vote du représentant de la CCE-IDF à l'AG de la CNCE prévue le 30 mars 2017 à Amiens.

Questions diverses

CCE-IDF

Cette année l'assemblée générale a vu une participation des membres de la Compagnie d'Ile de France pratiquement égale à celle de l'année précédente (108 présents – pour 110 en 2016- parmi les adhérents auxquels se sont joints quelques nouveaux inscrits qui bien entendu n'ayant pas le droit de vote n'ont pas participé au scrutin)). Une formation programmée sur le thème de « l'enquête parcellaire » s'est déroulée l'après-midi ; cette prestation a reçu un accueil favorable de l'assemblée. Le déroulé de l'AG et l'ensemble des documents le constituant ont été projetés par le président en support des interventions.

Approbation du projet de compte-rendu de l'assemblée générale du 17 février 2016 (exercice 2015)

Le Président rappelle que le compte-rendu a été communiqué à tous les adhérents. Aucune remarque ou demande de correction n'a été faite depuis cette communication.

➔ **Ce compte rendu soumis au vote est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.**

Rapport moral et d'activités présentés par le Président

En préambule, le président commente les statistiques communiquées par les TA relatives au nombre d'enquêtes effectuées en 2016 ; on constate une évolution moyenne de 13.17%, en baisse par rapport à l'an dernier, sur l'ensemble de l'IDF. Les TA de Versailles et Melun sont les plus concernés avec respectivement une augmentation de 29% et 22%. L'augmentation de 58% sur Paris n'est pas significative puisqu'elle ne représente en valeur absolue que 7 enquêtes supplémentaires sur une base de 12 enquêtes.

Le rapport moral et d'activités, transmis avec la convocation à l'AG, fait l'objet de commentaires du président, en particulier pour les points suivants :

La formation :

La Compagnie a poursuivi son investissement dans ce domaine ; elle a notamment :

- Poursuivi les formations par ateliers au profit des adhérents du ressort des 2 TA franciliens, en mars et octobre
- mis en œuvre la programmation des formations avec des sessions ouvertes à tous les CE 3 fois dans l'année en mai, juin et novembre.
- Porté à deux jours la durée de 2 formations initiales pour les nouveaux inscrits sur les listes d'aptitude (février et novembre) ;
- organisé une séance de formation dans l'après-midi, de l'AG sur le thème « l'enquête parcellaire ».

Soit au total 8 formations au titre de l'année 2016, représentant environ 800 journées/ formation.

Les supports de toutes les formations ont été mis en ligne.

Une association régionale, a fait appel à Catherine MARETTE pour animer des séances par ateliers, qui s'est déroulée à La Réunion, (financée par la DEAL de La Réunion) sur le modèle de nos propres formations.

Dans les perspectives de 2017, la compagnie s'efforce de mettre en œuvre des actions susceptibles de répondre aux besoins de ses

adhérents sur les changements survenus (ou à venir) en continuant la mise à jour permanente des connaissances de l'ensemble des CE

En élaborant un programme prévisionnel de formation portant notamment sur Les nouvelles dispositions de l'ordonnance 1060 et du décret d'application, la mise en œuvre de la participation du public par voie électronique, les procédures découlant de la CRPA

La gestion administrative

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois au cours de l'année.

Le président a rencontré les présidents de TA et les CAA.

L'action entreprise auprès des maires a été poursuivie et s'est concrétisée par des contacts avec AMIF et associations départementales. 2 séances d'information ont été organisées dans 2 départements, une à Egly (91), l'autre à Nanterre (92).

La communication

Le site internet régional « relooké » et régulièrement mis à jour par notre webmestre, Valérie BERNARD s'est vu doté d'un panneau « alertes »

En 2016 également la CCE a été destinataire de 30 exemplaires du bulletin, ce qui a permis l'envoi à : 8 préfectures, aux agents en charge de l'enquête publique au sein des TA, la DRIE, l'AMIF, le Conseil régional, la mairie de Paris et la directrice de l'IAU-UDF.

Les organismes parisiens étant directement servis par la CNCE

Certains adhérents de la compagnie ont répondu aux invitations de « décider ensemble » ainsi qu'à de nombreuses activités extérieures.

Le bilan des adhésions

Une baisse de 6 adhésions a été enregistrée en 2016

Avec ses 284 adhérents, (86% des inscrits sur les listes d'aptitude) la CCE-IDF demeure la compagnie comptant le plus d'adhérents en France.

- ➔ **Après différents échanges avec la salle, le rapport moral et d'activité soumis au vote est approuvé à l'unanimité.**

Rapport financier présenté par C. RICHER, trésorier

C. RICHER présente la situation de la Compagnie dont le nombre d'adhérents présente une infime baisse (284 en 2016, 290 en 2015).

Comme l'an passé, le coût du travail des bénévoles dans le bilan financier a été pris en compte ; le temps passé par les membres du CA pour leurs activités respectives est évalué à environ 310 jours complets d'activités soit plus d'une année de travail effectif.

Après la présentation des comptes et du rapport financier par le trésorier, il est fait lecture du rapport des vérificateurs aux comptes lesquels ont conclu en invitant à voter le quitus.

→ **Quitus est donné au trésorier et le rapport financier soumis au vote est approuvé à l'unanimité.**

Cotisation CCE-IDF pour 2018

Le CA propose de maintenir la cotisation 2018 à 25 €.

→ **Le montant proposé de 25 € pour l'année 2018 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.**

Avant de procéder à l'élection des membres du Conseil d'administration, il est procédé à la désignation de quatre scrutateurs validée par l'assemblée, pour le dépouillement des bulletins de vote.

Election des membres du Conseil d'Administration

Etat des candidatures au Conseil d'Administration reçues par la compagnie avant le 21 janvier :

Candidats démissionnaires : André GOUTAL

Candidats nouveaux déclarés pour entrer au CA : Jean Paul BLAIS, Monique DELAFOSSE, Joël EYMARD, Michel LOUVRIER, Pierre PONTUS, Bernard SCHAEFER.

Candidats au renouvellement de leur mandat : Yves BARATTE, Pierre BARBER, Valérie BERNARD, Jean Pierre CHAULET, Jean CULDAUT, Gilles DAVENET, Yves MAËNHAUT

Le Bureau tient à remercier vivement le CE démissionnaires pour sa participation active au sein de la compagnie.

Les statuts prévoient un maximum de 17 administrateurs. Ainsi, cette année, 8 postes sont à pourvoir.

Les sept membres sortants se représentent, auxquels s'ajoutent les candidatures des 6 nouveaux candidats qui sont invités à présenter leurs motivations ; soit un total de 13 candidatures.

Après présentation des anciens et des nouveaux candidats, le président propose à l'assemblée un vote à bulletin secret.

A l'issue de ce vote, sont élus :

Mme Valérie BERNARD, MM. Pierre BARBER, Jean-Paul BLAIS, Jean-Pierre CHAULET, Jean CULDAUT, Gilles DAVENET, Yves MAËNHAUT, Bernard SCHAEFER.

→ **Le Conseil d'Administration élu se compose donc de**

Mmes V. BERNARD, S.DENIS-DINTILHAC, M.C. EUSTACHE, C. MARETTE, N. SOILLY.

MM. J.P BLAIS, P.BARBER, M. G. BRUNIER,

J.P CHAULET, J.CULDAUT, G.DAVENET, R. LEHMANN, Y. MAENHAUT, F. NAU, B. PANET, C. RICHER, B. SCHAEFER.

S'agissant de la nomination des vérificateurs aux comptes

Se représentent comme titulaires M. Vincent HIBON et M. Bruno FERRY-WILCZEK, au poste de suppléant M. Y. CHARLIAC.

→ **Messieurs M. B. Ferry-WILCZEK et V. HIBON sont nommés vérificateurs aux comptes et M. Yves CHARLIAC est nommé vérificateur suppléant, à l'unanimité par un vote groupé.**

CNCE

Le président M. CHAULET, vice-président CNCE et responsable du "Guide", présente rapidement le bilan de la CNCE, aidé de Mme SÉVRIN trésorière.

Rapports moral et financier

- Rapport moral :

Jean Pierre CHAULET, vice-président de la CNCE a affirmé la volonté de la CNCE de poursuivre les actions entreprises en 2015 pour continuer à défendre l'enquête publique, qu'elle considère comme une véritable avancée démocratique ; mais est bien évidemment ouverte à ce que celle-ci puisse évoluer, notamment dans sa procédure et ses modes de fonctionnement et se modernise.

Par ailleurs la CNCE a célébré son trentième anniversaire, lui donnant l'occasion de fêter la longévité de la compagnie et de montrer combien les actions qu'elle mène s'inscrivent toujours dans le cadre des idées, des convictions et de l'engagement qui les ont inspirés

Un autre point important a été la modification de ses statuts et de son règlement intérieur, modification nécessaire pour permettre l'adaptation aux aspirations naturelles de la variété des structures territoriales qui la composent.

Enfin, suite à la parution de l'ordonnance portant réforme des procédures, la CNCE a su anticiper et sensibiliser ses adhérents à de nouvelles pratiques, en mettant en place des formations pratiques, notamment la participation du public par voie électronique ;

- Le bilan financier

Marie-Françoise SÉVRIN, trésorière nationale, expose rapidement la situation de la trésorerie de la CNCE,

La situation financière de la CNCE enregistre un léger déficit (- 20000 euros) par rapport à 2015 dû à une absence de rentrée des ventes du Nouveau Guide qui n'a pas pu être publié en 2016

Elle déclare qu'elle n'envisagera pas de proposer à l'AG CNCE du 30 mars 2017 une augmentation de la part de cotisation nationale.

Orientations du vote du représentant de la CCE-IDF à l'AG de la CNCE

Après avoir écouté les différents intervenants, le président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'orientation du vote du représentant de la CCE-IDF à l'Assemblée Générale de la CNCE prévue le 30 mars 2017. à Amiens

→ **À l'unanimité, l'assemblée se prononce pour que le représentant de la Compagnie Régionale donne un avis favorable aux rapports moral et financier.**

Questions diverses

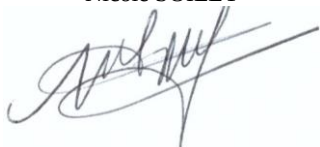
Interventions des membres du CA

Six membres sont intervenus brièvement pour présenter ou expliciter leur mission au sein de l'instance ; ils ont fait le point sur les réalisations constatées et leurs attentes dans chacun des domaines qui leur sont impartis.

En fin de séance, il a été débattu des diverses questions posées et les réponses ont été apportées au fur et à mesure du déroulé de l'assemblée générale ordinaire et il n'y a pas eu d'autres questions spécifiques en fin de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale ordinaire est close vers 12h45

La secrétaire de la CCE-IDF
Nicole SOILLY



Le président de la CCE-IDF
JP CHAULET

